

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mars 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-huit heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, s'est rassemblé à distance et par visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
POUR L'ANNEE
2021 A
L'ASSOCIATION
"ALRA".

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD (à partir de 18h28), Martin DOUXAMI, Delphine PUIER, Mathias GOLDBERG, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Brigitte BERCERON, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAUT pat Sander CISINSKI, Patrick CARROUER par Daniel GUIRAUD, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Martin DOUXAMI.

ABSENTE :

Bénédicte BARBET.

SECRETAIRE : Moussou NIANG

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021 A L'ASSOCIATION "ALRA".

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la demande de subvention formulée par l'association,

CONSIDERANT CE QUI SUIIT :

L'action de l'association "ALRA – Amicale des Locataires de la Résidence de l'Avenir", très impliquée dans la vie de ce quartier, requiert pour la réalisation des actions et projets qu'elle entend mener, un soutien financier et partenarial de la part de la Ville des Lilas.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

Arnold BAC s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 700 € (sept-cents euros) à l'association "ALRA".

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 27

Voix contre

Abstentions 6

NPPV 1

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **06 AVR. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210331-D47-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021